

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 FEVRIER 2024**
—

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Thomas IRAÇABAL, Maire, et sur la convocation, qui leur a été adressée le 14 février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

MEMBRES PRESENTS :

Monsieur IRAÇABAL, Maire,
Mme Christine COCHINARD, M. Patrick CHAUVIN, M. Patrice BLIGNY, Mme Laurence NAEGERT, M. Jean-Claude LAFFITTE, Mme Sylvie MASSOT, M. Patrice MARCHAND, Adjoint au Maire,
M. Axel BRAVO LERAMBERT, Mme Patricia CHAMAYOU, Mme Céline CHAPPAT, M José HENRIQUES, Mme Isabelle KORFAN, Mme Stéphanie POIRET, M. Olivier TOUPIOL, Mme Christine SENEPART, Mme Manoëlle MARTIN, Mme Yannick PEJU, M. Anthony ARAUJO-LAFITTE, M. Sylvain DUYCK conseillers municipaux,

MEMBRES ABSENTS REPRESENTES :

Mme Aline VOEGELIN, représentée par M. Patrice MARCHAND
Mme Sylvie DE BOYER, représentée par M. Thomas IRAÇABAL
M. Laurent NOE, représenté par Mme Stéphanie POIRET
M. Frédéric DE ROMBLAY, représenté par Mme Sylvie MASSOT
M. Frédéric GONDRON, représenté par Mme Manoëlle MARTIN

MEMBRES ABSENTS NON REPRESENTES :

M. Denis CHILDS
Mme Nathalie DESEILLE-DENZER
M. Thierry LATOURETTE
Mme Jeanou MOREAU

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Quorum : 15
Nombre de mandats : 05
Nombre de votants : 25
Nombre d'absent non représenté : 4

Monsieur IRAÇABAL, Maire, ouvre la séance à 20h30 et fait lecture des procurations et de l'ordre du jour.

1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à désigner leur secrétaire de séance.

Monsieur Axel BRAVO LERAMBERT est désigné secrétaire de séance.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

Monsieur IRAÇABAL, rapporteur, expose que les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal qui a eu lieu le 13 décembre 2023.

En l'absence d'observation, **Monsieur IRAÇABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023.

3- BUDGET 2024 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur IRAÇABAL, rapporteur, a l'honneur de présenter pour la première fois en tant que maire le rapport d'orientations budgétaires.

Contexte :

Il est anticipé pour 2024 un ralentissement de la croissance, toujours un léger maintien de l'inflation et une DGF (dotation générale de fonctionnement) qui sans doute ne permettra pas de combler l'inflation. Le chiffre définitif pour l'augmentation des bases locatives en 2024 n'est pas encore connu, il était à + 7 % en 2023 et sera sans doute inférieur en 2024.

Le rapport présente la vision pour Gouvieux sur 2024 2025 et s'inscrit dans la continuité des actions de la majorité municipale sur 2 axes forts :

1. continuer à préserver Gouvieux et à protéger ses habitants ;
2. maintenir la nature chaleureuse de la Ville en qui concerne l'animation et la vie culturelle.

Préservation de la commune et protection de l'environnement :

Le PLU et l'aménagement du territoire pour la préservation de Gouvieux :

En 2022 est intervenue une révision du PLU avec le maintien d'une vision très stricte concernant la préservation de l'environnement, la préservation des zones et une urbanisation très maîtrisée. Dans ce cadre, la Ville a pu s'opposer à certains projets. Tout d'abord à Chaumont, le projet de construction de 40 logements sur une friche industrielle. La municipalité a demandé au promoteur de diminuer le nombre de logements prévus et le promoteur s'est retiré du projet. Puis, rue Paul Bert avec le projet d'une dizaine de maisons sur une parcelle d'environ 4000 m². La municipalité s'y est opposée et a demandé de baisser le nombre à 4 maisons pour un lotissement de 4000 m². Le promoteur a retiré son projet. Cette vision très stricte ne met pas à l'abri de recours de citoyens ou promoteurs. Des fonds sont donc prévus au budget pour répondre à ces recours.

La poursuite de la politique d'acquisitions foncières. Une ligne budgétaire pour la protection de l'environnement est prévue pour acquérir des espaces naturels sensibles.

La poursuite de l'aménagement du centre-ville avec la présentation du projet d'aménagement de la place Amic à l'église et les projections de l'architecte en commission d'aménagement. Le budget prévu permettra des acquisitions foncières en 2024 ou en 2025, notamment pour détruire des bâtiments. Une première tranche d'aménagement du centre-ville a débuté avec le réaménagement par les services techniques du commerce en face de l'église (ancienne crèmerie).

La poursuite de la DUP avec l'acquisitions de terrains pour relier le gymnase aux étangs, programme qui concerne aussi le bois des Bouleaux. Il est prévu dans le budget la possibilité de saisir des opportunités d'acquisitions ponctuelles, comme pour le site Vital Valley que la Ville a acquis et restauré et qui accueille désormais des salles municipales, un couple de kinésithérapeutes et des infirmières. Autre exemple d'acquisitions en 2023 le terrain entre la rue de Lamorlaye et le bas du chemin des alouettes pour 190 000 € qui servira à terme de terrain d'absorption des bassins de rétention.

Concernant la rue Blanche : après un appel à candidatures et un concours des différents promoteurs, la Ville a signé un compromis avec COGEDIM pour 3 400 000 € tout en faisant en sorte de pouvoir maîtriser l'aménagement foncier derrière. Il existe des incertitudes sur le projet, le marché immobilier du neuf n'étant pas porteur actuellement, et que celui-ci soit reporté de 1 à 2 ans. La recette de la vente reste pour l'instant hypothétique et pourra être compensée sans difficulté par la cession d'autres terrains constructibles.

La santé :

Dans cette vision à protéger Gouvieux et à préserver la qualité de vie, la santé est un axe primordial qui doit être abordée par le prisme de deux points :

Le premier : le CMCJ, l'Hôpital des Jockeys, qui était en très grande difficulté financière. La Commune a voté un transfert de compétences à la Communauté de communes pour qu'elle ait plus de poids pour intervenir le cas échéant avec toutes les autres communes de la CCAC. Il se peut que la Ville ait besoin de faire un apport pour racheter les murs en coordination avec les autres communes et la CCAC.

Le deuxième, la médecine générale à Gouvieux, sujet qui lui tient à cœur et qui revêt une forte importance pour les concitoyens. Une première réunion de travail a été organisée lors de la commission santé du 7 février à laquelle était convié l'ensemble des conseillers municipaux. Il remercie chacun des élus pour leur participation, y compris l'opposition, pour une approche constructive du sujet. Jusqu'à présent, le secteur de la santé à Gouvieux était plutôt préservé avec 9 médecins généralistes, nombre plus important que les autres communes, Chantilly et Lamorlaye n'en disposant que de 6. Mais l'avenir doit se préparer et il faut prévoir les départs en retraite ou les changements de cabinet. La Ville doit être en mesure d'accueillir des médecins dans des locaux disponibles et devra fournir les ressources financières pour avoir les moyens de sa politique. Au budget, il est prévu la rénovation de locaux disponibles ou prochainement disponibles, notamment le local actuellement occupé par la paroisse qui sera libre à partir de septembre et restauré pour pouvoir accueillir des professions médicales. Le centre Quéru, bientôt libre à partir de février, devra aussi être restauré. La petite maison sur la rue Blanche après Intermarché pourrait avoir vocation à accueillir un cabinet et la Ville devra éventuellement la restaurer et l'agrandir. Une ligne budgétaire va être proposée pour être en capacité d'accueillir des professions médicales le moment venu. Lorsqu'il fera la promotion du territoire auprès de jeunes médecins, il mettra aussi en avant les dispositifs du Département de l'Oise notamment une aide pour l'installation de médecins généralistes dans le département.

La tranquillité publique :

Dans le cadre de la protection de Gouvieux, la municipalité a recruté un deuxième policier municipal en remplacement de l'ASVP parti en retraite, et prévoit de recruter un troisième policier en espérant que ce recrutement se fera en 2024. Le projet de rapprocher la police municipale, actuellement au centre Quéru, du centre de Gouvieux et de la mairie. La maison à côté de la mairie en cours de restauration pourra accueillir au rez-de-chaussée le poste de police municipale. Le centre Quéru pourra lui accueillir des professionnels de santé.

La sécurité routière :

Le projet de déploiement d'une zone 30 dans le centre de Gouvieux. Une commission s'est réunie récemment. Il faudra prévoir des aménagements (plateformes et signalétique au sol).

Pour ce qui concerne la protection des cyclistes, le plan vélo sur Gouvieux a été présenté. Il consiste à terme à réaliser une jonction Est Ouest, pour aller de la gare au centre de Gouvieux jusqu'au gymnase, et puis Nord Sud pour traverser complètement Gouvieux en passant par le nouveau quartier qui sera aménagé entre la place Amic et l'église. En 2024, des premières tranches vont se réaliser. La Commune a acquis un terrain récemment pour pouvoir contourner le cimetière. La piste fera la jonction avec celle existante qui va à la gare, contournera par derrière le cimetière, passera devant la MAM Gambetta pour arriver sur Gambetta et ensuite rejoindre la rue Colliau. D'autres aménagements sont prévus au budget prévisionnel 2024.

Concernant les mobilités et le besoin des habitants d'aller à la gare de Gouvieux. Le projet est d'acquérir un terrain de 5000 m² en face de la gare, aujourd'hui occupé par la Fondation Rothschild. Le terrain permettrait à terme d'offrir une solution de stationnement pour les Godviciens en face de la gare. La Ville a engagé des discussions avec la Fondation Rothschild et le porteur de projet qui souhaite réaliser une résidence senior sur l'autre partie du terrain. L'acquisition devrait se concrétiser en 2024.

La nature chaleureuse de Gouvieux.

Différents axes de travaux vont faire l'objet de moyens financiers. L'aménagement des halte-repas qui ont été ouvertes pour les maternelles à tous les jours ouvrés scolaires. L'aménagement de petits salons pour avoir un temps calme à la pause méridienne. 2024 verra donc l'application du dispositif sur une année pleine, en dehors peut-être de quelques reliquats.

L'animation culturelle avec les concerts gratuits lancés et réalisés en 2023. Le projet de la municipalité est de continuer à développer l'offre culturelle. La création du programme des Pêle-mêle en janvier-février avec des animations proposées à la population gratuitement les mercredis et dimanches. Le budget va inclure les moyens pour continuer ce programme et le pérenniser.

Pour le social : la réalisation en 2024 de la mise en service d'un minibus sous réservation. Il ne devrait pas y avoir de gros impacts budgétaires étant donné que le projet reposera en partie sur le bénévolat.

Au niveau sportif : en 2024, le club house du football, la réhabilitation du skate-park et le sol de la salle verte au gymnase.

En matière d'environnement et de qualité des paysages : la poursuite de la politique d'enfouissement des réseaux et le traitement des éclairages pour passer en LED avec l'objectif d'ici la fin du mandat d'atteindre quasiment si possible 100 % d'éclairage LED à l'extérieur. Poursuite des ravalements, infiltration des eaux pluviales. Des projets pour concourir à la qualité de l'environnement.

L'équilibre budgétaire : il fait partie de l'ADN de la politique municipale. Il n'est pas envisagé d'augmentation d'impôts en 2024 et l'équipe municipale se bat pour réussir ce challenge. Malheureusement la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne va procéder à une augmentation d'impôts en 2024 qui sera due à l'adhésion à l'EPFLO. Les avis de taxes foncières vont comprendre une ligne supplémentaire en 2024 qui a été votée par la Communauté de Communes malgré le rejet de la majorité municipale.

Le compte administratif 2023 du budget général :

Sur 2023, les premières estimations, sous réserve du pointage avec le compte de gestion, font ressortir un résultat de clôture 2023 à 2 057 000 €, quasiment identiques aux précédents résultats de clôture de 2021 et 2022 (2 025 000 et 2 118 000 €). Néanmoins le contexte 2023 a été marqué par beaucoup d'éléments exceptionnels. Pour avoir une vision juste structurelle du résultat, les retraitements sur 3 postes ont été présentés dans la note :

- L'énergie : 2023 a été une année exceptionnelle. En 2021 le coût de l'énergie a été d'un peu plus de 400 000 € et en 2023 de 1 million.
- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), qui dépendent des ventes immobilières, ont été divisés par 2. En 2021 : 1 million de DMTO et en 2023 : 542 000 €. L'année 2021 a été une année exceptionnelle.
- L'entretien : en 2021, 1 099 000 € et en 2023, 561 000 €. Pour expliquer cette baisse, d'une part, des problèmes d'affectation des postes notamment en 2021 des dépenses de voirie pour 454 000 € passées en fonctionnement au lieu de l'investissement. Idem en 2021 sur l'entretien des bâtiments pour 88 000 € qui auraient dû être passés en investissement.

L'augmentation des dotations aux amortissements en 2023. En 2021 296 000 € et en 2023 468 000 €, conséquence des amortissements liés à la politique d'enfouissement qui s'amortit sur des périodes plus courtes. Cet élément est à prendre en compte pour estimer le résultat de 2023.

Dans la note, les services ont fait l'exercice de corriger le résultat des éléments exceptionnels pour arriver à un résultat théorique structurel de 300 025 €, résultat supérieur à celui de 2021 et 2022.

Pour 2023 : 2 057 000 €, ce qui fait arriver, en tenant compte du report de 2022 qui était 2 080 000 €, à un résultat de fonctionnement cumulé en 2023 de 4 138 000 €.

En investissement : un résultat négatif à 276 000 €. Un report à nouveau en dépenses à 1 812 000 € et en recettes à 266 000 €, pour 2023 un résultat négatif de 1 823 000 €, qui sera compensé par un virement de la section de fonctionnement pour atteindre l'équilibre. Ce résultat s'explique par les nombreux investissements de la Ville.

Les montants importants des restes à réaliser en 2024 concernent :

- Le bas du chemin des Alouettes, le terrain Gougay pour près de 300 000 € ;
- Installation de la télégestion des systèmes de chauffages ;
- Les enfouissements ;
- La réhabilitation de Vital Valley pour 51 000 € ;
- La maîtrise d'œuvre de l'église ;
- Etc...

Le résultat global de fonctionnement et d'investissement en 2023 est de 2 314 000 € (après prise en compte de l'excédent de fonctionnement à 4 138 000 € et du déficit d'investissement de 1 823 000 €).

Les mesures d'économie d'énergie ont permis d'arriver à un résultat convenable. Les Godviciens ont été beaucoup sollicités, la Commune a été très stricte sur les horaires d'éclairage, la température. L'objectif est en partie atteint comme il l'a exprimé dans le dernier contact. Pour 2021, la Ville a consommé 400 000 € de coûts d'énergie (éclairage, chauffage) et en 2023 autour de 1 million. Les perspectives d'évolution des dépenses étaient à 1 600 000 €. Ces mesures strictes ont permis d'économiser 600 000 €, ce qui fait réduire le surcoût à 600 000 € de plus par rapport à 2021 et avant la guerre. Seul le chauffage du gymnase n'a permis d'économiser que 1 % de kilowattheure. Néanmoins ces résultats font que la Ville pourra revoir les horaires d'éclairage du soir qui se ferme à 21h00 dans tout Gouvieux sauf le centre-ville pour les salles communales. La fermeture de l'éclairage est dépendant également des armoires électriques. Très probablement que courant 2024, la municipalité pourra annoncer une fermeture d'éclairage pour tout Gouvieux à 22h00. La Ville a déjà modifié le matin en passant de 7h00 à 6h00 pour les habitants qui travaillent tôt le matin et pour se caler sur les horaires de bus.

Budget primitif 2024 :

En fonctionnement :

Une analyse en différentiel a été faite par rapport à 2023 pour voir ce qui allait évoluer par rapport aux grandes tendances du budget 2023.

Comme dépenses supplémentaires :

- Le recrutement du policier municipal et les 2 policiers municipaux en année pleine (2^{ème} policier arrivé en milieu d'année) : 70 000 €.
- Pour la politique d'animation sur la Ville en année pleine : 100 000 €.
- Pour la subvention au CCAS : une augmentation probable de 100 000 €.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement va représenter autour de 355 000 €.

Pour l'énergie : passage au LED au fur et à mesure. L'estimation prend en compte la moyenne entre 2021 et 2023 soit 700 000 €.

Pour les droits de mutations à titre onéreux (DMTO) : estimation à 360 000 € (1 million en 2022, 500 000 € en 2023).

Entretien des bâtiments : 600 000 €.

Pour l'ensemble de ces postes, une hausse du budget de fonctionnement de 275 000 €.

En investissements :

Les projections permettent déjà de voir le programme d'actions sur 2024 et à titre indicatif 2025.

Poursuite de la politique d'enfouissement des réseaux : sur 2024 la rue Blanche, la rue Paul Bert qui a commencé, les Basses Garennes, la rue Albin, la rue des Basses Garennes, soit un total de 791 000 €. Les travaux visent des secteurs qui sont visibles et raisonnent par armoire (un secteur dépend de la même armoire). En ce qui concerne l'éclairage public (passage en LED), le SE60 a des problèmes de financements donc tous les projets ont été retardés. En 2024 le programme reste sur la feuille de route de 2023 qui a été retardée.

Au niveau des bâtiments :

- Club-house du football : 240 000 € ;
- Skate-park 260 000 € ;
- Maison Delberghe 250 000 € (qui accueillera au rez-de-chaussée la police municipale) ;
- Sol de la salle verte du gymnase 120 000 € (peut-être plus, une prochaine réunion est prévue avec les clubs de basket et de hand) ;
- Isolation du gymnase 305 000 € ;
- Immeuble de la tannerie 500 000 € (immeuble qui comporte 5 grands logements dont le rez-de-chaussée occupé par le club de triathlon). La Commune a l'ambition de faire une rénovation complète énergétique pour le mettre en location et apporter à terme des revenus pérennes.

Concernant les queues de programme :

- Vital Valley (quasiment fini) 65 000 € ;
- La sécurisation des tribunes du foot 20 000 € ;
- L'éclairage intérieur des bâtiments 286 000 €.

Total d'investissement en 2024 : 2,9 millions d'euros.

Bâtiments en 2025 (principaux éléments à titre indicatif) pour une estimation de 1 million d'euros :

- Les menuiseries de l'école Pompidou ;
- L'isolation des toitures-terrasses des écoles ;
- La chaufferie de la salle Saint-Jacques ;
- La dalle de la maison derrière la fleuriste du centre-ville ;
- L'isolation de logements communaux.

Voirie en 2024 (principaux éléments à titre indicatif) :

- Plan vélo : la liaison derrière le cimetière sur le terrain Gougay, plus Gambetta, plus la rue Colliau jusqu'à la bibliothèque : 583 000 € ;
- Sécurisation de lignes existantes : Vital Valley 100 000 €. L'objectif est de mettre des bordures en bois pour créer une piste cyclable ;
- Barrières rue Corbier Thiébault : 200 000 € (la piste cyclable va être améliorée en mettant des poteaux en bois tout le long) ;
- Barrières dans la montée du cimetière : 20 000 € ;
- Zone 30 : 400 000 €.

Total : 1 283 000 €

Voirie en 2025 (principaux éléments en projection) :

Réfection de la rue Paul Bert : 250 000 € ;
Parking rue Blanche et mur Durand : 60 000 € ;
Extension du plan vélo de la bibliothèque vers le gymnase : 120 000 € ;
Extension du plan vélo nord sud : 150 000 € ;
Bassin rue de Lamorlaye : 50 000 €.

Total 1 230 000 €

Politique foncière en 2024 :

Acquisition du terrain Langlais (avec l'immeuble en ruine) : 350 000 € ;
Extension du parking Sauve (derrière Intermarché) : 30 000 € (la Commune envisage d'acheter un bout de parcelle juste derrière le parking pour agrandir le parking existant) ;
DUP (liaison vers les étangs) : 200 000 € ;
Côte Pierre (acquisition d'anciennes carrières au nord de Gouvieux pour un programme d'énergies nouvelles) : 200 000 € ;
Préservation espaces naturels sensibles : 100 000 € ;
Acquisition terrain de la Fondation Rothschild pour création parking de 5000 m² : 350 000 €
Total foncier en 2024 : 1 230 000 €

Politique foncière en 2025 (projections) :

Suite du programme Amic-église : 300 000 € (pour les autres parcelles susceptibles d'être d'acquises).

Pour 2024, un total d'investissement de 6 200 000 € et pour les projections 2025 de 3 900 000 € ce qui fait des dépenses d'investissement individualisées de l'ordre de 10,1 millions. Il faut ajouter le remboursement des emprunts sur les 2 années à venir pour 740 000 €, divers investissements pour 500 000 € et le soutien au CMCJ de 300 000 €, soit un total d'investissement sur 2 ans de 12 millions.

Pour le financement :

En tenant compte de l'autofinancement généré sur 2 ans et des dotations aux amortissements qui sont des sources de reconstitution sur 2 ans : 4,3 millions d'euros ;

Le FCTVA (restitution de la TVA sur les investissements) : 1,2 million d'euros ;

Subventions espérées et estimées : 1,2 million d'euros en 2 ans ;

Prélèvement de 1million sur la trésorerie ;

Total des ressources anticipées sur 2 ans : 7,7 millions d'euros.

Reste à financer : 4 millions.

Deux solutions :

Gouvieux a un endettement très bas. Le cas échéant, si les taux d'intérêt le permettent, prendre un emprunt.

Il n'est pas tenu compte de la ressource COGEDIM vu le contexte difficile de l'immobilier.

Ou des cessions de terrains communaux. La Commune dispose de 12 terrains chacun de plus de 1000 m² au bois des Bouleaux qui pourraient facilement être valorisés à 350 000 €.

Le budget annexe centre-ville :

Il concerne une fin programme et est destiné à être clôturé en 2024.

Le budget annexe eau et assainissement :

La compétence va être transférée à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2026. Les réflexions sont en cours et pour l'instant, les contours ne sont pas encore finalisés.

Pour le budget assainissement : pas de prévision de travaux d'investissement.

Pour le budget eau : prévision de travaux de reprise du réseau d'adduction d'eau potable sur la rue Corbier Thiebaut, rue de la Mairie et rue Dagenette.

Le budget annexe Gambetta :

Il n'est prévu aucune opération sur l'exercice 2024 puisque l'ensemble a été vendu et le budget est destiné à être clôturé.

Applaudissement.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Madame MARTIN.

Madame Manoëlle MARTIN remercie Monsieur le maire pour sa présentation.

Ils étaient contents de voir que Monsieur le Maire avait imprimé sa patte à ce ROB. Malheureusement quelques pages plus loin, dans le contexte, ils se sont demandés pourquoi le ROB aborde les communes de plus de 10 000 habitants sur 4 paragraphes, paragraphes qui ne concerne pas Gouvieux. Page 3 et là, ils commençaient réellement à s'inquiéter, il est indiqué « *des tensions internationales bien que régionales* ». Alors elle sait que Monsieur le Maire aime beaucoup la région, c'est peut-être leur seul point commun, mais elle demande de lui expliquer ce que veut dire « *les tensions internationales bien que régionales perturbent l'économie mondiale* ». Cela part un peu dans tous les sens et elle préfère revenir à ce qui les intéresse tous ici, la Commune. Elle reviendra aussi, un peu de la même manière que Monsieur le Maire vient de le faire, sur les différents sujets abordés. D'abord, sur la préservation de la Commune et puis ensuite la protection des habitants et la préservation du cadre de vie. En ce qui concerne le PLU et l'aménagement de la Commune, Monsieur le Maire continue à assumer sa politique en ce sens avec les mêmes choix. Mais elle a quand même quelques questions sur certains projets, notamment le programme immobilier de 40 logements à Chaumont.

Elle partage son avis, mais n'y avait-il pas un compromis à trouver sur ce terrain aujourd'hui, connaissant l'avenir de l'école de Chaumont et notamment la fermeture d'une classe. Est-ce qu'il ne fallait pas renforcer ce quartier avec quelques maisons qui auraient pu se construire pour venir essayer d'alimenter cette école, en tout cas par une opportunité qui aurait été favorable pour ce quartier. Le ROB évoque les recours juridiques et les actions contentieuses lancés, elle serait preneuse de connaître le nombre de procédures suite au PLU qui ont été mises en route et quelles sont globalement le genre de revendications portées sur le PLU. Monsieur le Maire poursuit sa politique d'acquisitions foncières nécessaire à la protection de la Commune et à l'aménagement du centre-ville et a évoqué la réhabilitation de l'ancienne crèmerie. Elle souhaiterait connaître la procédure d'acquisition de ce bien, le prix et le coût des travaux. De la même manière, l'acquisition de Vital Valley, pour laquelle ils ont déjà posé la question à plusieurs reprises, mais il semblerait que le coût final des travaux soit supérieur à ce qu'il était prévu. S'agit-il justement de la queue de programme dans le budget 2024 ou est-ce un autre financement. Elle souhaiterait connaître les investissements prévus et le coût global de Vital Valley. Monsieur le Maire parle ensuite du projet de la rue Blanche, qui semble rencontrer des difficultés, et évoque la cession d'autres terrains constructibles au bois des Bouleaux pour pallier à ce manque. Quel serait le devenir du projet de la rue Blanche. Pourquoi pose-t-elle cette question ? Depuis peu est arrivée la loi climat et résilience avec le plan ZAN (zéro artificialisation nette des sols) à l'horizon 2050 et notamment un premier objectif intermédiaire de réduction par 2 de la consommation des espaces naturels rapportés à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Est-ce que la municipalité a une connaissance de ce que la Commune a consommé, elle imagine que oui, sur cette période car ce qui sera pris, comme le dit la loi, devra être rendu. Concernant les projets qui sont prévus, notamment les 12 terrains des bois des Bouleaux et le terrain de la rue Blanche, son groupe serait preneur d'informations supplémentaires. Une conférence régionale des SCoT est prévue où d'ailleurs le PNR devrait faire partie de cette conférence, mais elle pense que ce sont les Communautés de communes qui seront appelées à se prononcer là-dessus. Elle voulait juste avoir la position de Monsieur le Maire sur cette application qui semble plus mathématique qu'autre chose aujourd'hui.

Le deuxième sujet abordé concerne la santé et ils sont très heureux de la position de la Commune pour l'Hôpital des Jockeys, véritable locomotive sur le territoire, dont la disparition serait une catastrophe. Par contre, des consultations d'avocat ont été faites pour essayer de contrecarrer les propositions de la Communauté de communes et elle souhaiterait en connaître le prix et pourquoi elles sont supportées par les habitants de Gouvieux alors que l'Hôpital des Jockeys s'adresse à un territoire bien plus large. Monsieur le Maire parle également d'une politique à destination de l'installation de médecins à Gouvieux. C'était l'objet d'une question qu'ils avaient posée le 15 mars 2023, et elle se réjouit que Monsieur le Maire prenne les choses en main, un an s'est écoulé malheureusement mais mieux vaut tard que jamais. Monsieur le Maire évoque par ailleurs la mise à disposition de locaux pour accueillir des médecins qui souhaiteraient s'installer, voire même des locaux d'habitation pour les loger. Est-ce que des études ont été faites sur ce que les médecins attendent aujourd'hui. Et pourquoi n'y aurait-il pas peut-être une réflexion plus large que sur la Commune puisque cette problématique concerne les communes du territoire et surtout du Sud de l'Oise, et ne pas faire une force peut-être à l'échelle de ce que draine l'Hôpital des Jockeys pour la politique à destination des médecins. Monsieur le Maire parle de ce que fait le Département, mais ce sont des outils qui existent depuis un moment, pourquoi ne pas les avoir utilisés auparavant.

En ce qui concerne la tranquillité publique, ils sont satisfaits de voir que Monsieur le Maire retient une de leurs propositions de recruter un policier municipal. Monsieur le Maire évoque d'ailleurs le fait de les rendre plus visibles et de vouloir les accueillir dans la maison Delberghe à côté de la mairie. Ils regrettent par contre de ne pas voir de projets de caméras supplémentaires et notamment de caméras pour lutter contre les décharges qui apparaissent de plus en plus sur la Commune à leur grand désespoir. Le ROB évoque également le déploiement du dispositif de participation citoyenne, ils seraient curieux de savoir où se trouvent les quartiers couverts par ce dispositif.

Concernant la sécurité routière, ils souhaiteraient savoir comment Monsieur le Maire souhaite mettre en place la zone 30, bonne idée, en centre-ville. De la même manière, pour la protection des cyclistes, il est évoqué quelques projets, ils auraient aimé en savoir un peu plus. Concernant l'aménagement fait rue du moulin Lagache, qui s'est bien abîmé depuis, les poteaux ont disparu, est-ce qu'il est envisagé de reprendre cet espace qui avait été fait pour sécuriser les vélos et les piétons.

Monsieur le Maire a parlé de sécuriser le stationnement des véhicules à la gare, projet qu'ils partagent également. Mais le constat a été fait que les habitudes de travail ont changé, le télétravail est arrivé, les habitants ne vont plus travailler sur Paris les 5 jours de la semaine. Est-ce qu'un travail de réflexion est mené sur la mutualisation de stationnement. Il avait été envisagé à l'époque par Monsieur MARCHAND d'acquérir des places de parking, est-ce que ce projet est toujours d'actualité. Elle rappelle qu'en attendant l'arrivée du barreau Roissy Picardie, la Communauté de communes a mis en place un bus qui partira de Gouvieux pour aller sur Roissy à des horaires très larges et qui permettra aux habitants d'aller travailler tous les jours sur Roissy, aux vacanciers de prendre l'avion, bus qui s'arrêtera aussi à Chantilly, Lamorlaye, Coye-la-Forêt, La chapelle en Serval et Orry-la-Ville.

En ce qui concerne la protection des habitants et la préservation de vie, ils regrettent que Monsieur le Maire ne revienne pas de manière plus complète sur la politique de la petite enfance au regard des difficultés rencontrées aujourd'hui, notamment la fermeture d'une classe à l'école de Chaumont. Ils auraient aimé connaître ce que Monsieur le Maire souhaite mettre en place pour l'éviter. Le ROB évoque l'accueil des 3-6 ans à l'heure du repas les jours scolaires de la semaine, ils se réjouissent qu'enfin cela arrive mais ne faudrait-il pas revoir l'équilibre complet de la politique petite enfance. La Commune a de moins en moins d'assistantes maternelles et de plus en plus de parents qui travaillent bien souvent sur Paris avec des contraintes ferroviaires de plus en plus importantes, des trains de moins en moins à l'heure et il est important de pouvoir revoir le cadre qui leur est proposé. Le ROB ne parle pas des maisons d'assistantes maternelle, quel est l'avenir des 2 MAM de la Commune. Ils attendent toujours le nombre d'assistantes maternelles et d'enfants gardés dans les structures, afin de connaître la différence entre les enfants de Gouvieux et les enfants des autres communes.

Monsieur le Maire a parlé du minibus de réservation dans le domaine social et au travers du bénévolat. La loi d'orientation des mobilités fait que la Communauté de communes a pris la compétence et il doit y avoir des accords pour mener ce genre de projet, elle souhaite savoir si la municipalité a évoqué le sujet avec la Communauté de communes.

Dans le domaine sportif, il est acté la reconstruction du club House de foot, projet positif, mais il existe d'autres attentes de clubs sportifs, notamment un terrain synthétique toujours pour le club de foot, la Commune envisage-t-elle de le réaliser. Monsieur le Maire a évoqué la réfection du sol du gymnase, elle en est ravie car il s'agit d'une forte demande des clubs de hand et de basket. Elle souhaitait savoir s'il était prévu des actions dans le cadre des jeux olympiques 2024 sur la Commune. Certaines écoles ont prévu des animations, est-ce que la Ville compte les fédérer.

Pour ce qui concerne l'équilibre budgétaire, Monsieur le Maire a évoqué la ligne supplémentaire sur la taxe foncière avec l'adhésion de la Communauté de communes à l'EPFLO. L'objet de cette adhésion à l'EPFLO est de trouver une solution pérenne pour l'Hôpital des Jockeys. Il coûtait moins cher à la Communauté de communes de passer par l'EPFLO que sans passer par eux. D'ailleurs, des personnes de l'EPFLO disent que la municipalité travaille éventuellement ensemble sur certains projets entre la commune de Gouvieux et l'EPFLO donc il y a peut-être un intérêt d'être adhérent à l'EPFLO.

Monsieur le Maire revient sur la fiscalité de la Communauté de communes et notamment sur le fait qu'elle augmente régulièrement. Il oublie de dire que 75 % du budget de la Communauté de communes est imposé à la Communauté de communes, notamment le SDIF, le FPIC, le FNGIR ou d'autres investissements. Il avait été fait des propositions pour que la Commune reprenne une partie du FPIC, mais cette proposition n'a pas été retenue.

Concernant le compte 2023, ils ont eu un peu de mal à se retrouver dans la liste, les plus, les moins, il aurait été bien d'avoir le document de référence qui devrait être transmis pour le budget. Les dépenses d'énergie ont diminué hormis le gymnase, elle demande l'explication concernant cette faible diminution au gymnase. Monsieur le Maire a dit appliquer des mesures strictes d'énergie, est-ce pour cela que la municipalité a éteint les chauffages dans certaines écoles puisqu'il semble y avoir quelques difficultés, peut-être une manière de trouver des économies.

En investissement, le montant des restes à réaliser représente quand même 1/3 du montant global et elle souhaite une explication.

Sur le budget 2024, il est noté une nette augmentation des dépenses de fonctionnement. Des économies sont-elles envisagées et lesquelles.

Le ROB fait part de projections d'investissement, notamment sur la maison Toutedoie, la maison Delberghe et l'immeuble de la tannerie. Elle demande quels sont les projets pour la maison Toutedoie.

En 2025, il est envisagé des travaux sur le chauffage de la salle Saint-Jacques mais pourquoi ne pas envisager aussi le chauffage dans les écoles au regard des difficultés qu'elles ont rencontrées, notamment des changements de chaudière.

Il est évoqué une dalle pour un immeuble derrière la fleuriste en centre-ville. L'explication étant assez floue, elle souhaite des précisions.

Il est prévu 2,9 millions d'investissement dans le budget notamment principalement, au regard des grandes lignes, pour le gymnase et le skate-park.

L'opposition regrette de ne pas retrouver les projets de la feuille de route de campagne de la majorité, notamment dans le domaine du développement durable, la valorisation des circuits courts, le développement économique, la création d'une zone d'activité dédiée aux nouvelles technologies, même si la compétence du développement économique n'est plus à la Commune, ou encore des aides aux commerçants et aux activités économiques. Elle demande si ces projets sont toujours d'actualité.

Dans le ROB, rien n'est prévu sur l'accompagnement du monde associatif et les bénévoles, ainsi que sur l'amélioration de la vie dans les quartiers.

Le ROB évoque des pistes cyclables sans une vraie politique de déploiement du vélo avec des abris pour pouvoir les sécuriser, des dispositifs de stationnement ou des bornes de recharge pour les vélos électriques. Est-ce que tous les chemins ont été rénovés car il n'y en a plus.

Les projets concernant l'accessibilité et les PMR ont été peu évoqués.

Et surtout Monsieur le Maire n'a pas du tout parlé des agents communaux et ils regrettent de ne pas voir quelques actions pour eux.

Dans le budget annexe eau et assainissement, Monsieur le Maire indique qu'une réflexion est engagée avec la Communauté de communes mais qu'il ne sera pas possible de transférer la compétence au 1^{er} janvier 2025. Sur ce sujet, il y a eu un Conseil communautaire spécifique et un séminaire sur la thématique eau et assainissement, et de nombreuses commissions où les conseillers municipaux de Gouvieux ont participé. Il a été fait 2 réunions spécifiques à Gouvieux et il est bien envisagé de transférer la compétence au 1^{er} janvier 2025. Elle est preneuse des remarques sur ce transfert concernant des informations que Monsieur le Maire n'aurait pas eues ou en tout cas des difficultés sur ce sujet. Sur le budget eau, il est prévu des investissements sur la rue Corbier Thiebaut, rue de la Mairie et rue Daguette. Elle souhaite connaître le budget envisagé pour ces travaux.

Concernant le budget annexe Gambetta, ils n'ont toujours pas eu de réponse à leurs demandes multiples de retracer l'ensemble du coût de la structure. Elle demande de nouveau s'il est possible d'avoir un bilan complet de l'opération.

Pour conclure, ils notent des avancées dans ce rapport d'orientations budgétaires pour lesquelles ils sont favorables. Par contre, ils regrettent que certains sujets et certaines perspectives n'y soient pas abordés. Ils souhaitent évidemment un avenir collectif ambitieux, durable et responsable, mais ce n'est malheureusement pas ce qu'ils ont vu dans le rapport d'orientations budgétaires.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, indique répondre point par point. Il remercie Madame MARTIN d'indiquer que son groupe est plutôt favorable à la plupart des mesures.

Concernant le budget annexe et le coût de l'opération Gambetta, l'opposition a plusieurs fois posé la question et la majorité a plusieurs fois répondu. Le coût net de l'opération tourne autour de 200 000 €, ce qui est exceptionnel, avec un bâtiment subventionné à hauteur de 80 %, le foncier étant un terrain municipal. Au niveau de la construction du bâtiment, les ventes (19 box parking, 2 appartements chacun à 260 000 €) ont permis de financer l'équipement public en plus des subventions de 80 %. Le bâtiment neuf est totalement aux normes et complètement innovant, s'agissant d'une MAM avec des cloisons amovibles. Ce projet a apporté une solution à la problématique de stationnement des habitants du quartier qui ont la possibilité de louer ou d'acheter des box.

Concernant l'assainissement et l'eau, de nombreuses réunions se sont tenues à la Communauté de communes, dont le séminaire, qui ont abordé ce sujet. La tournure induit peut-être en erreur, mais veut seulement dire que la réflexion est en cours sans pouvoir se projeter. Il n'y a aucun jugement de valeur sur les travaux réalisés jusqu'à présent et une prochaine réunion est planifiée.

Concernant les agents communaux, il a été indiqué lors d'un précédent Conseil que la Ville a adhéré au CNAS pour un coût de 10 000 €. Le CNAS est l'équivalent d'un comité d'entreprise pour les agents publics. Grâce à cette adhésion, les agents vont pouvoir bénéficier de vacances avec des prix aidés, des chèques solidarité, et tout un tas de mesures. La municipalité travaille aussi sur le plan de formation. De nombreuses actions en faveur des agents ont été menées et de nouvelles sont en cours.

Au niveau de l'introduction du ROB, de nombreux éléments sont demandés par la loi qui ne sont pas forcément pertinents pour Gouvieux, les services les ont quand même mis pour pratiquer l'exercice comme il se doit. Concernant les communes de plus de 10 000 habitants, il reconnaît une maladresse en lien avec l'exercice. Pour l'explication concernant les tensions internationales qui restent régionales, les tensions en Ukraine et en Israël concernent des conflits internationaux dans des régions localisées qui impactent toute l'économie, la Russie étant l'un des premiers fournisseurs d'énergie dans le monde, l'Ukraine le premier fournisseur de matières agricoles et Israël se situant dans la zone du Golfe.

Sur le PLU et l'aménagement : pour le terrain de Chaumont, le projet a été vu avec Monsieur Jean-Claude LAFFITTE adjoint à l'urbanisme et le porteur de projet. Dans le virage aux marronniers de Chaumont se trouve une friche industrielle tout en longueur où le promoteur voulait construire 40 à 60 logements et empiéter sur une zone non constructible. Il est entré en négociation avec la Commune pour acquérir la parcelle voisine qui est une maison d'habitation avec un fond de parcelle non-constructible afin rendre la zone constructible. La Commune a posé son veto et a indiqué ne pas être opposée à ce projet mais pas sur une parcelle non constructible. Le projet était trop important et il leur a été demandé de revoir leur ambition à la baisse. Il n'est pas question de créditer des projets dangereux pour le quartier en termes d'accessibilité (situé dans un virage). Faire le lien avec la fermeture de classe actuelle, plus d'habitants, plus d'enfants, n'est pas opportun puisque ce projet remonte à 2 ans. La municipalité se doit de respecter le PLU sans bétonner Gouvieux pour autant.

Au niveau des recours juridiques, la Ville a des procédures en cours assez classiques, typiquement des personnes qui ont des terrains économiques ou agricoles et qui veulent que ceux-ci deviennent constructibles. Le budget doit prévoir une ligne budgétaire pour répondre à ces procédures.

Au niveau de la politique foncière et la réhabilitation de l'ancienne crèmerie en face de l'église, le DOB reprend le reste à réaliser, budgété sur le budget 2024 autour de 500 000 €, montant très raisonnable. Concernant l'acquisition, il s'agit d'une décision du maire qui n'est pas passée en Conseil, la vente se faisant par une DIA. Le propriétaire était en négociation avec la Commune depuis de nombreuses années et à un moment, il s'est décidé, la Commune a dû agir en préemptant immédiatement. Le montant de l'acquisition a été indiqué dans les compétences déléguées du maire. La Commune a appliqué l'avis des Domaines. Par contre, le paiement se fait par rente. Le prix doit être autour de 130 000 € à peu près pour un bâtiment à réhabiliter.

L'acquisition de Vital Valley, comme pour la MAM Gambetta, a été une superbe opportunité. La Commune a acquis une propriété avec un terrain de 5000 m² et un bâtiment de près de 500 m² pour 475 000 € soit 1 000 € du mètre carré avec de gros travaux de rénovation. Le détail des dépenses sur Vital Valley sera indiqué dans le prochain budget. Elles représenteront autour de 250 000 €, ce qui reste raisonnable pour un terrain de 5000 m² avec un bâtiment de 500 m².

Au niveau de la cession de terrains constructibles, si l'opération CODEDIM Rue blanche ne se réalise pas, la Commune dispose de terrains cessibles depuis très longtemps qui sont une queue de programme du bois des Bouleaux, 12 terrains propriétés de la Commune. La copropriété est avertie que potentiellement, ces terrains peuvent être mis en vente par la Commune. Il ne s'agit pas d'artificialisation en tant que telle, ces terrains faisant déjà partis de l'emprise urbaine de la Commune, terrains qui depuis le début avaient vocation à être bâtis dans un environnement préservé, proche de la forêt, de type lotissement.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Monsieur MARCHAND, président du PNR.

Monsieur Patrice MARCHAND précise que juridiquement les terrains en question sont dans l'enveloppe urbaine de la charte du plan de référence du PNR, Gouvieux n'étant jamais sorti de l'enveloppe urbaine. La consommation d'espaces forestiers et agricoles à Gouvieux est nulle et restera toujours nulle, il n'y a pas de difficulté de ce côté-là.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, revient sur l'Hôpital des Jockeys et le coût des consultations d'avocat. Les consultations d'avocat font partie d'une ligne budgétaire habituelle sur des cas très sensibles, avec un volant de dépenses qui apparaîtra dans les chiffres définitifs du compte administratif 2023. Madame Martin dit « *pour contrecarrer les plans de la Communauté de communes* ». Il rappelle que la Commune a voté la motion de soutien à l'Hôpital des Jockeys. Simplement dans un état de droit, il ne peut se faire n'importe quoi. La Commune a la chance d'avoir dans son équipe municipale Monsieur Patrice MARCHAND, conseiller communautaire, qui est à la fois ancien président de l'Hôpital des Jockeys et ancien président de l'EPFLO (établissement public foncier de l'Oise), donc avec une double compétence sur le sujet. Quand la Communauté de communes projette de sauver l'hôpital en passant par l'EPFLO qui ferait du portage des murs, il en est d'accord, mais le risque juridique est pris par le maire de la Commune sur lequel est situé le bien à porter, donc le maire de Gouvieux en l'occurrence lui. Quand l'EPFLO veut acheter un établissement en redressement judiciaire, procédure illégale, il en est interloqué. Le président de la Communauté de communes botte en touche ce sujet, mais la Commune ne peut s'engager sur un sujet aussi sensible et sur des montants aussi importants sans avoir l'assurance juridique que le projet tient la route. Si la Commune dispose de toutes les assurances juridiques, l'Hôpital des Jockeys pourra être sauvé en faisant du portage immobilier par l'EPFLO. Mais quand un avocat de premier rang au Barreau de Paris dit « *attention ce n'est pas légal* », la municipalité se doit de creuser la question pour appliquer la loi.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Monsieur MARCHAND.

Monsieur Patrice MARCHAND souligne que l'initiative de faire des consultations juridiques vient du fait qu'il y a un vote obligatoire de Gouvieux. S'il y a intervention de l'EPFLO, dans ce cas particulier, c'est le maire qui va mettre à l'ordre du jour et qui peut être poursuivi s'il y a une difficulté. Il a écrit à la Présidente de l'hôpital, ancienne préfète, à la Chambre Régionale des Comptes dont la Commune a reçu aujourd'hui l'accusé de réception avec une réponse qui dit très clairement « *nous ne prendrons aucun risque quant à la légalité des opérations* ». L'Hôpital des Jockeys se situant sur la Commune, les consultations interviennent sur les fonds de Gouvieux. Il retient la suggestion de Madame MARTIN d'envoyer la facture à la CCAC.

Madame Manoëlle MARTIN demande pourquoi l'EPFLO proposerait ce projet de portage si ce n'était pas possible. Elle imagine que de leur côté, ils ont aussi fait des consultations.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, le pense. Gouvieux a communiqué l'avis juridique au président de l'EPFLO et attend une réponse. Il y a quand même un loup dans l'histoire. Dans une première consultation, le président de la Communauté de communes disait que l'EPFLO ne peut pas racheter un établissement qui est en redressement judiciaire. Dans une deuxième consultation, la seule nuance était « *à moins que ce soit un réaménagement du site* ». On ne peut pas avec une pirouette dire qu'on va réaménager 100 m². Il faut d'abord avoir l'assurance juridique. Si tous les feux sont au vert, la Commune ira car il faut sauver l'hôpital.

Sur l'installation des médecins et la question du groupe « Gouvieux avec vous » au Conseil municipal du 15 mars 2023. A l'époque, la question n'était pas de dire « *il y a un problème au niveau de la médecine générale, on manque de médecins, il faut accueillir des médecins* », la question était plutôt de dire « *que faites-vous pour la médecine, quelle est l'offre médicale sur Gouvieux* ». Il avait été répondu que des locaux municipaux étaient occupés par des professions médicales et paramédicales.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Monsieur ARAUJO-LAFITTE.

Monsieur Anthony ARAUJO-LAFITTE rappelle que c'est lui qui avait posé la question l'an passé. Sa question constructive évoquait le fait que la Ville commençait à voir des médecins partir, notamment les 2 pédiatres ainsi qu'un médecin généraliste qui partait en retraite et quels étaient les projets de la Commune pour les garder et en accueillir d'autres.

Monsieur MARCHAND avait répondu que la santé était son combat depuis des années notamment avec l'Hôpital des Jockeys, et cetera. Le sujet ne concernait pas que les locaux mais mettre en place un travail constructif et intelligent, comme lors de la dernière commission santé, pour prévoir dans les années à venir la venue d'autres médecins.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, le remercie pour l'esprit constructif dont il a fait preuve lors de la commission santé. Personnellement c'est un sujet qui lui tient à cœur, il a d'ailleurs fait un édit dans Contact. Gouvieux était jusqu'à présent dans une situation plutôt confortable avec 9 médecins. A l'époque de la question, 2 pédiatres sont partis mais qui sont restés dans le bassin de vie. Il faut aussi raisonner en bassin de vie. Un médecin qui part rue Victor Hugo côté Chantilly et pas côté Gouvieux, reste dans le secteur et ses patients pourront aller très facilement le consulter. Il est tout à fait partisan d'avoir une approche plus large au niveau des communes afin de travailler en coopération. Il regrette de ne pas avoir été prévenu par Chantilly quand le médecin a quitté Gouvieux pour aller de l'autre côté de la rue, mais avoir été mis devant le fait accompli. Il constate que malheureusement aujourd'hui, beaucoup de communes raisonnent de façon individuelle sur le sujet. Il pense qu'il vaut mieux avoir une approche collaborative. Malheureusement ce n'est pas le cas. S'il existe des pistes de mutualisation ou si la Commune peut capitaliser sur l'Hôpital des Jockeys qui dispose de 70 médecins, il faut le faire et ce sera aussi une piste de réflexion.

Au niveau du logement pour les professions médicales, il s'agit du fruit de réflexions qu'il a eues avec des médecins généralistes, ainsi qu'avec le président du Pavillon de la Chaussée. La Commune se doit de raisonner sur le long terme pour accueillir des médecins stagiaires. Le paradoxe est que les médecins en formation cherchent des stages mais souvent les médecins généralistes ne veulent pas offrir de stage source pour eux de contraintes. Souvent l'offre de stage est un premier pied à l'étrier, les médecins apprennent à connaître le territoire et finalement décident de s'implanter à Gouvieux. C'est pourquoi apporter des solutions de logement aux stagiaires jeunes médecins est important. Gouvieux a des logements qui seront réhabilités pour servir à accueillir des médecins.

Concernant la sécurité publique en disant que la majorité appliquait une des demandes de l'opposition qui était de recruter un policier municipal, il est désolé de dire que c'est faux. Il a lui-même fait cette proposition à l'époque en tant que Premier adjoint qu'il a soumise à l'ancien maire ici présent.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Monsieur ARAUJO-LAFITTE.

Monsieur Anthony ARAUJO-LAFITTE tient à préciser qu'il s'agit d'une de ses premières propositions lors de la première commission sécurité. Il s'agit d'une petite chamaillerie, qui va dans le bon sens et tant mieux.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, revient sur la participation citoyenne. Il a déjà présenté le dispositif à des assemblées générales de copropriété où des présidents se sont dit intéressés, sachant que Gouvieux n'a pas de problématique particulière de délinquance. Le dispositif a été abordé lors d'un CLSPD il y a quelques mois avec le Lieutenant de gendarmerie qui a dit « *Gouvieux est une commune calme, sur son périmètre c'est la commune la plus calme* ». Cela ne veut pas dire qu'il y a zéro cambriolage ou zéro infraction. En revanche, le Lieutenant était plus inquiet sur les atteintes aux personnes à l'intérieur des foyers, risque qui croît en France, et sur les fraudes par internet. Une réunion de sensibilisation sur le sujet s'est tenue. La participation citoyenne a été déployée sur 2 copropriétés, aux trois clairières et au parc du Manoir avec la présence de référents et une 3^{ème} installation est prévue dans le quartier de Chaumont où une réunion a eu lieu avec les habitants et 2 personnes se sont portées volontaires pour être référents.

Sur la zone 30, l'impact budgétaire a été chiffré autour de 400 000 €. Les travaux consistent à marquer clairement les entrées de la zone 30 dans le centre-ville de Gouvieux avec des plateformes de couleur et une signalétique adaptée.

Concernant potelets mis en place il y a quelques années et arrachés par l'agriculteur qui passe fréquemment, pour l'instant, une réflexion n'a pas encore été menée.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Monsieur MARCHAND.

Monsieur Patrice MARCHAND précise que la municipalité est en discussion avec l'agriculteur sur l'ensemble de ses activités et de son comportement sur Gouvieux.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, revient sur le stationnement à la gare. La Commune a un le projet d'acquérir 5 000 m² de terrain pour offrir une offre de stationnement pour les Godviciens et faire en sorte d'une gratuité ou d'une quasi-gratuité. Il s'agit d'un projet très positif de longue haleine qui arrive à son terme. Il est vrai qu'avec le télétravail, les besoins baissent, mais il est fait le constat sur certains jours que le parking est rempli. Pour ce projet, la réflexion doit être menée sur le très long terme, avec l'arrivée du barreau Creil-Roissy et une augmentation des besoins sur le secteur.

Sur la politique de la petite enfance et la fermeture d'une classe à Chaumont, ce n'est pas l'objet du ROB que d'aller dans le détail de la petite enfance, mais en tout cas c'est un sujet suivi de très près. Tout a été fait pour sauver la classe, le Recteur d'académie s'est déplacé, ce qui est rarissime, sans y parvenir. Il s'entretiendra avec les parents d'élèves de Chaumont, venu au Conseil, et qu'il remercie pour leur présence.

Madame Manoëlle MARTIN rappelle que la fermeture est due à un manque d'élèves dans la classe. Elle demande quelles sont les actions qui vont être mises en place ou envisagées pour permettre le maintien de cette classe ou en tout cas son retour puisque malheureusement la fermeture serait actée.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, répond avoir fait pression de tous bords au niveau de la présidence du Conseil général, d'un sénateur et d'une sénatrice, sans y arriver. La solution est le réarmement démographique, mais la démographie baisse partout de façon drastique. Ce n'est pas l'objet du débat de ce soir, contrairement à ce que des opposants veulent s'ingénier à faire croire en affirmant qu'il y a moins d'enfants à Gouvieux, ce qui est faux. Gouvieux a la même démographie globalement qu'en France, voire même une population légèrement plus jeune qu'à Chantilly et Lamorlaye. A bon entendeur salut.

Madame Manoëlle MARTIN réplique que d'autres communes ont réussi à maintenir leur classe ou en tout cas à surseoir avec des engagements forts. Elle demande si ce n'est pas la politique d'accueil des enfants portée par la majorité qui engendre justement la fuite vers des écoles privées.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, rappelle encore une fois que ce n'est pas l'objet du débat mais va quand même répondre à la question. Sur les 63 classes qui ont été supprimées, seules 7 ont été sauvées en commission départementale à Beauvais. Il ne faut jamais oublier que Gouvieux dispose de 5 groupes scolaires et d'une école privée, ce qui est rarissime. Chantilly ne dispose que de 2 groupes scolaires. Comme il l'a dit au Recteur d'académie, Gouvieux est dans une situation atypique où les 5 groupes scolaires représentent un coût et des investissements (5 chaudières, 5 toitures, 5 fois plus d'entretien) qu'un seul groupe scolaire. Malheureusement, sans cautionner la fermeture car il aurait voulu que la classe soit maintenue et il s'est battu contre cette fermeture, quand une classe n'a plus que 12 élèves, au bout d'un moment la situation devient compliquée. Alors maintenant essayez de tirer des plans sur la comète pour faire un lien avec le succès de l'école Sainte Geneviève qui draine plus large qu'à Gouvieux avec des élèves de Lamorlaye, il n'y a aucun lien de causalité. Il va s'entretenir après le Conseil en aparté avec les parents d'élèves.

Sur la baisse des assistantes maternelles, l'administration, Madame Laurence NAEGERT et Monsieur Patrice MARCHAND suivent de près le sujet. La démographie des assistantes maternelles va entraîner des départs à la retraite et la Commune réfléchit à comment assurer leur renouvellement. Rien de concret n'est inscrit aujourd'hui dans le budget. La création d'une nouvelle MAM pourra se discuter, à voir.

Concernant le bus par réservation, la Commune est innovante sur le sujet. L'idée a germé d'un partenariat avec ce que fait Numrecht qui dispose d'un bus réservation, animé par des bénévoles. Pour l'instant, aucune ligne budgétaire n'a été inscrite, mais qui sera peut-être à ajouter au cas où les bénévoles n'étaient pas disponibles pour prévoir une réserve. Le partenariat pourra se faire aussi avec la Communauté de communes. Monsieur le Maire précise en aparté avoir fait une demande à la Communauté de Communes pour un arrêt supplémentaire pour desservir le collège des Bourgognes pour les jeunes Godviciens. Le coût serait de 5 000 €. La compétence appartient à la Région qui doit prendre en charge le coût du transport entre les différentes villes.

Concernant le sol du gymnase, la municipalité a rendez-vous prochainement avec les présidents des clubs de basket et de hand pour réfléchir à la question et voir quel sol serait le mieux adapté. Le budget pour l'instant de 150 000 € lui paraît un peu faible.

Concernant les économies d'énergie sur le gymnase qui n'ont atteint que 1 %, il a été difficile d'appliquer la consigne, les occupants du gymnase ayant souvent remonté les radiateurs malgré les mesures clairement définies.

Concernant les allégations sur l'arrêt soi-disant du chauffage dans les écoles, beaucoup de propos mensongers ont été colportés sur Facebook. Parfois des gens disaient que le chauffage était éteint dans l'école, alors qu'il venait d'être mis en route. Une école a eu une panne de chaudière et la Commune a tout mis en œuvre mais les réparations ont été dépendantes de la livraison des pièces. La municipalité a fourni des radiateurs électriques complémentaires pour assurer le chauffage. Le compteur ne supportant pas la charge, la commune a délocalisé une classe de CM2 dans la salle du Conseil municipal pendant près d'une semaine. Quand une panne arrive, parfois la réparation ne peut intervenir dans la minute, mais la municipalité met tout en œuvre pour trouver les meilleures solutions pour que les élèves ne travaillent pas dans le froid. Il demande de ne pas écouter les réseaux sociaux notamment les personnes qui commentent alors qu'elles ne sont pas dans les écoles.

Concernant les restes à réaliser importants, ils sont la conséquence tout simplement des nombreux travaux et des retards pris à cause de la période COVID. Tous les investissements sont arrivés au même moment, ce qui fait que des restes à réaliser conséquents.

Concernant le terrain Toutedoie, il s'agit d'une opportunité pour la Commune avec un terrain constructible qui, dans le cadre de la vision patrimoniale, pourrait être valorisé en construisant une maison qui pourrait être revendue ou louée. La municipalité pense plutôt louer cette construction parce que le patrimoine de la Commune, plutôt conséquent, permet aujourd'hui de financer des investissements en cas de besoin par des ventes de terrain. Mettre en location une maison permet des ressources pérennes en fonctionnement pour la Commune. Dans le cadre d'une vision à long terme des ressources, l'immeuble de la tannerie comporte 5 logements que la Ville compte réhabiliter pour les mettre en location et obtenir des recettes de fonctionnement pérennes.

Madame Manoëlle MARTIN souligne que l'immeuble de la Tannerie est très mal isolé thermiquement et phonétiquement. A une époque, il s'est posé la question de le raser parce que la réhabilitation semblait trop complexe. Elle demande si la réhabilitation sera compliquée ou si de nouvelles techniques sont apparues entretemps.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, répond que l'immeuble va nécessiter des travaux importants. La commune compte l'isoler par l'extérieur, technique qui était moins employée il y a quelques années. La rénovation de la toiture a déjà été faite. L'enveloppe pour la rénovation énergétique est plutôt large à 500 000 €. Concernant la dalle de l'immeuble derrière la fleuriste, il s'agit d'un autre programme d'investissement. L'immeuble a été complètement désossé à l'intérieur, il ne reste plus que les murs et la toiture. Le projet en cours est de réaliser au rez-de-chaussée 2 locaux pour des professions paramédicales et à l'étage 2 appartements qui seraient sans doute loués. Le projet a été un peu retardé, en cause des analyses de sol. Le budget concerne aujourd'hui uniquement la dalle du rez-de-chaussée qui va permettre de consolider l'ensemble.

Concernant la feuille de route de la majorité, notamment le développement des nouvelles technologies et les énergies renouvelables. La majorité porte toujours cette feuille de route, notamment par l'acquisition de terrains au nord de Gouvieux à la Côte Pierre pour 200 000 € (les anciennes carrières). La Commune est en discussion avec les 2 propriétaires pour acquérir ce terrain. Sur une partie du terrain, un projet de méthaniseur de fumier de cheval qui concerne les nouvelles technologies. Et pour le reste du terrain, le projet d'une centrale photovoltaïque. Ce sont des projets sur le long terme et le jour où le terrain sera disponible, la Commune pourra l'utiliser en ce sens.

Concernant les aides aux commerçants et aux activités économiques : la majorité soutient l'aide aux commerçants en maintenant un centre-ville accueillant, et en poursuivant leur politique d'augmentation d'offre de places de parkings, notamment le parking municipal Sauve, pour favoriser la chalandise. La municipalité a aussi apporté un soutien pendant la période COVID, en maintenant le marché de Noël, une des rares villes de l'Oise à le faire, pour préserver l'attractivité de la Ville contrairement à certaines demandes.

Concernant l'aide pour l'activité économique, la majorité se bat pour maintenir des terrains en activité économique malgré les demandes et les procès de personnes qui souhaiteraient basculer leurs terrains en habitation. Il cite la dernière réussite, la propriété de Monsieur LIPP, entrepreneur, dont l'inauguration a eu lieu il y a 2 semaines et qui concerne une zone de bureaux qui accueille déjà des entreprises. Un autre projet, initiative privée, va bientôt voir le jour sur un terrain qui a fait l'objet d'une OAP (orientation d'aménagement programmée) à côté de la piscine en face de l'immeuble de l'expert-comptable où un terrain a été vendu et un promoteur va faire des immeubles de bureaux. Ces deux projets vont permettre l'arrivée d'activité économique sur Gouvieux.

Madame Manoëlle MARTIN demande quel projet est prévu sur le terrain de la maison qui a été vendue à côté de la piscine.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, répond que pour l'instant, il s'agit d'une réserve foncière pour la Commune à long terme. Un bout de terrain de 350 m² a été échangé avec la sente cavalière contre 1500 m², pour que le promoteur puisse y construire des parkings pour son activité économique. Cet échange a été présenté lors d'un précédent Conseil municipal.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Monsieur MARCHAND.

Monsieur Patrice MARCHAND précise que la Commune a acheté dans le cadre d'une mesure de sauvegarde puisque Monsieur BROZET avait des velléités sur le paddock et demandait en permanence à ce qu'il soit rendu constructible. La sente cavalière périphérique était aussi vulnérable. Le premier avantage d'avoir acheté la maison avec son terrain a été de geler toutes les perspectives hors normes de Monsieur BROZET et il s'est rabattu vers une frange constructible plus raisonnable. Le deuxième avantage a été de protéger entièrement la sente cavalière dans la partie du virage qui était sur le terrain de Monsieur BROZET.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, se félicite de cette double réussite. Il remercie Monsieur Jean-Claude LAFFITTE et Monsieur Patrice MARCHAND qui ont travaillé avec le promoteur pour une meilleure intégration de son projet, avec des volumétries tout à fait raisonnables concernant les maisons.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Monsieur ARAUJO-LAFITTE.

Monsieur Anthony ARAUJO-LAFITTE revient sur le sujet de l'ancienne boîte de nuit à Toutevoie, long et vaste sujet, dont l'aménagement avait été abordé l'année passée. Il demande si quelque chose est en réflexion sur le devenir et la réhabilitation de ce territoire.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Monsieur MARCHAND.

Monsieur Patrice MARCHAND souligne que le projet présenté était monstrueux avec une villa de type mauresque, comprenant une piscine et d'autres propositions invraisemblables. L'ABF n'a pas du tout cautionné ce projet qui n'entre pas dans le cadre du PNR. Il l'a d'ailleurs rappelée pour lui préciser que ce projet était totalement irrecevable à Gouvieux.

En l'absence d'autres observations, **Monsieur IRAÇABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire tant sur le budget général que sur les budgets annexes Eau, Assainissement, Centre-ville et Rue Gambetta, sur la base du rapport portant sur les orientations budgétaires de la ville de Gouvieux, a eu lieu, avant le vote du Budget Primitif de l'exercice 2024.

4- GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES SYSTEMES DE VIDEOPROTECTION

Monsieur IRAÇABAL, rapporteur, précise qu'il s'agit simplement d'une mise à jour pour les communes qui vont participer à ce groupement de commandes, Chantilly s'étant retiré.

En l'absence d'observations, **Monsieur IRAÇABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la participation de la commune au groupement de commandes coordonnée par la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne, pour la passation du marché d'entretien et de maintenance des systèmes de vidéoprotection ;
- AUTORISE la signature par le Maire ou son représentant de la convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet figure en annexe,
- DIT que la commune se réserve l'éventualité de ne pas signer le marché à l'issue de la consultation
- DÉSIGNE les représentants suivants de la commune pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement :
 - Titulaire :
 - Suppléant :
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants à l'issue de la procédure de mise en concurrence,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

5- DENOMINATION DE RUE

Monsieur IRAÇABAL, rapporteur, expose que la Commune a le projet de rendre un hommage à un grand entraîneur décédé récemment, Monsieur Alec HEAD, qui vient d'une longue lignée d'entraîneur et dont le petit-fils, Christopher HEAD, qui fait partie d'une écurie de Gouvieux, a remporté le prix de Diane 2023. Pour honorer le monde des courses et puis rappeler que Gouvieux est la Commune sur laquelle se situe le centre d'entraînement des Aigles, il est proposé de changer de nom la voie Charles Dupuis qui longe le terrain d'entraînement des Aigles pour la renommer voie Alec HEAD en hommage à cet entraîneur mémorable. La Commune a mené des recherches sur Charles Dupuis, mais n'a pas trouvé l'origine du nom et pourquoi ce nom avait été donné à cette voie. La famille a donné son accord. Le moment venu, la Commune fera une cérémonie avec la famille pour l'inauguration. La date n'est pas encore arrêtée.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Madame MARTIN.

Madame Manoëlle MARTIN tient à faire remarquer qu'ils ont appris la date du Conseil municipal sur les réseaux sociaux. Il serait plus sympathique que la municipalité les informe avant les réseaux sociaux, que ce soit le Conseil ou d'autres événements.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, lui donne raison. Ce n'était pas leur volonté évidemment. Même Madame la Maire-adjointe l'a appris sur les réseaux sociaux. Il s'agit d'une erreur technique et il prie de les en excuser. Le post a été publié le matin et les élus ont reçu la convocation le lendemain. La politique de la mairie concernant les communications sur Facebook est de supprimer tous les commentaires, qu'ils soient positifs ou négatifs

En l'absence d'autres observation, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE la dénomination suivante pour l'intégralité de la voie libellée « Charles Dupuis » est renommée « Alec Head », sans modification des numéros de voirie et sans modification géométrique ;

- CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, de procéder à la numérotation des immeubles de ce secteur ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6- SEJOUR SCOLAIRE : BAREME PARTICIPATIF

Monsieur IRAÇABAL, rapporteur, expose que la délibération reprend le tableau habituel avec les élèves concernés, la somme, le montant total du séjour à ne pas dépasser (700 €), les aides proposées dépendantes du quotient familial des familles. La délibération s'appliquera pour l'ensemble des voyages scolaires sans devoir passer une délibération dédiée pour tel ou tel voyage, pour simplifier les démarches.

En l'absence d'observations, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le barème participatif des séjours scolaires (selon tableau joint en annexe).

7- ACQUISITION DES PARCELLES BI 706-708

Monsieur IRAÇABAL, rapporteur, expose qu'il s'agit du terrain avec un bâtiment en ruine derrière le parking municipal à côté de la rue Blanche, propriété de Monsieur et Madame LANGLAIS. Les parcelles sont essentielles dans le cadre du projet d'aménagement du centre-ville à l'église. Le terrain est complètement délabré avec un bâtiment en ruine et amianté. La négociation a été très compliquée avec les propriétaires du fait d'un passif. Il avait réussi à négocier un accord de principe sur un prix de vente à 330 000 €, mais entretemps la Ville a reçu une estimation des Domaines à 350 000 €. Il est face à un cas de conscience parce que dans les attendus de la négociation, les propriétaires s'attendent à ce que la Ville s'aligne sur le prix des Domaines. Dans le cadre du compromis de vente, le notaire de la partie vendeuse demandera l'avis des Domaines, ce qui pourrait bloquer la vente. Pour lui, la Ville devrait s'aligner sur les 350 000 €, par honnêteté intellectuelle. L'estimation des Domaines donne un prix à 350 000 € sans tenir compte de la démolition de l'immeuble qui peut être estimée à 100 000 €, voire plus (amiante). L'immeuble est grevé d'un arrêté de péril du fait des suites d'une tempête où une tôle était tombée sur le parking d'un voisin. La Ville dispose d'un devis pour la sécurisation de l'immeuble. Si la Commune réalise la vente, une demande de démolition sera déposée. Mais des martinets noirs nichent dans le mur complètement délabré. Madame Christine COCHINARD, en charge de l'environnement, et Monsieur Jean-Claude LAFFITTE ont travaillé sur le sujet avec les associations de protection de l'environnement. La Commune va mettre en place des mesures conservatoires pour préserver les martinets noirs qui pour l'instant n'ont pas migré sur Gouvieux, mais qui ne vont pas tarder à arriver avec les beaux jours. Comme mesures conservatoires, il sera mis une bâche sur la façade pour éviter que les martinets noirs viennent renicher dans les murs qui ont vocation à être détruits, et des nichoirs seront installés dans le centre-ville et sur plusieurs endroits pour qu'ils aient de nouveaux endroits pour nicher.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Madame MARTIN.

Madame Manoëlle MARTIN demande quel est le projet sur ce terrain.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, répond que le projet a été présenté en commission d'aménagement. Le terrain va aller jusqu'à la propriété CORDIER. L'idée est de faire l'équivalent du programme de la place Amic, avec un aménagement d'une construction en forme d'arc de cercle pour dégager une place devant avec du stationnement. Le projet comprendrait 6 locaux commerciaux de proximité en rez-de-chaussée pour augmenter l'offre commerciale dans le centre-ville de Gouvieux et au-dessus 13 appartements pour rentabiliser l'ensemble. Et souterrain, un grand parking avec plus de places que ce que demande la chalandise des locaux commerciaux et des appartements, parkings qui pourront être vendus ou loués aux habitants.

Le devis pour la mise en sécurité est de 31 000 €. Elle consistera à fermer les accès, déjà interdit par des barrières de fortune, pour mettre des barrières plus solides et traiter une bordure de toit où des tôles rouillées se détachent. L'autorisation de démolir le bâtiment vaudra peut-être équivalent à la mise en sécurité. Concernant le prix de vente, pour les finances de la Commune, il aurait envie de dire 330 000 €. Mais il serait dommage de rater une vente pour 20 000 €, surtout dans le cadre de cette négociation qui comprend un passif important.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Monsieur DUYCK.

Monsieur Sylvain DUYCK demande de préciser aux vendeurs que l'avis des Domaines à 350 000 € ne prend pas en compte les travaux pour la sécurisation du site et le désamiantage.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Madame MARTIN.

Madame Manoëlle MARTIN a quelques doutes sur les actions qui concerne les martinets et se demande si la période est la meilleure actuellement. Connaissant aussi l'histoire du bâtiment, ils s'abstiendront sur la délibération.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Monsieur Jean-Claude LAFFITTE.

Monsieur Jean-Claude LAFFITTE répond que Madame MARTIN fait une remarque très subjective sur l'opportunité de la période. Le dossier est mené par l'association Picardie Nature. La Commune devra obtenir de leur part les autorisations avant l'arrivée des oiseaux pour mettre les mesures de protection en place. Il est bien évident que les bâches ne seront pas mises quand les oiseaux seront rentrés dans les murs.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Monsieur Patrice MARCHAND.

Monsieur Patrice MARCHAND souligne que s'abstenir revient à dire ne pas faire de projet. Dans ce cas particulier, il faut rapprocher les 20 000 € de l'ensemble du coût du projet. La Commune va investir dans 6 commerces, 13 appartements, 1200 m², 40 places de parking souterrain, plus le passage vers Cordier et les parkings en surface. Le coût de l'opération va tourner autour de 4-5 millions avant les ventes. Il félicite Monsieur le Maire pour cette négociation qu'il a menée personnellement malgré le passif. Si Monsieur le maire estime que la Commune devrait mettre 350 000 €, il ne lui fera aucun reproche de mettre 20 000 € de plus par rapport à la négociation, compte tenu de l'enveloppe globale. Il s'agit d'un projet majeur pour la Commune sur l'arrière de la rue Blanche qui est sinistre.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, propose de voter une autorisation à 350 000 € maximum.

En l'absence d'autres observations, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- APPROUVE l'acquisition par la ville de ce bien immobilier identifié au cadastre sur les parcelles BI 706 et BI 708 au prix ainsi fixé ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante ;
- CHARGE le notaire de rédiger tous les actes à venir ;
- DE PRENDRE EN CHARGE les frais d'acte en relation avec cette acquisition.

8- REMISE DE RECOMPENSES : CONCOURS – CEREMONIE DU MERITE ET MEDAILLES

Monsieur IRAÇABAL, rapporteur, fait part de la création d'une cérémonie du mérite qui consiste à récompenser les bacheliers méritants qui ont obtenu la mention très bien. La cérémonie du mérite s'est tenue il y a un mois et un bon cadeau de 100 € leur sera remis après le passage de la délibération en Conseil municipal.

La municipalité reconduit les prix attribués au concours des balcons et jardins fleuris. La cérémonie aura lieu en juin. La cérémonie pour les médailles du travail des ASMAT se tiendra en avril. La délibération passera au prochain Conseil municipal.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Madame MARTIN.

Madame Manoëlle MARTIN demande pourquoi ils n'ont pas été invités à la cérémonie du mérite.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, répond qu'il s'agit d'une erreur du Directeur du Cabinet qui s'est trompé dans les boîtes mail génériques et n'a invité personne du Conseil municipal. Les 2 seuls conseillers municipaux présents connaissaient des bacheliers. Lui-même et les adjoints étaient présents, mais il pensait que tout le Conseil municipal avait invité. Pour la cérémonie des balcons fleuris du 6 avril, les invitations seront lancées.

En l'absence d'autres observations, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve la remise de ces récompenses.

9- CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS – RUE COLLIAU

Monsieur IRAÇABAL, rapporteur, expose qu'il s'agit d'une servitude pour la rue Colliau dans le cadre de l'enfouissement des réseaux.

En l'absence d'observations, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude ci-annexée ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute disposition nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

10- ADHESION A LA CONVENTION-CADRE UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS ET SERVICES FACULTATIFS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'OISE

Monsieur IRAÇABAL, rapporteur, expose que l'adhésion au centre de Gestion de l'Oise permet de recruter du personnel qui n'est pas cadre de façon temporaire pour des surcroît d'activité, des congés, des remplacements, des maladies ou tout ce qui concerne le domaine administratif. La convention est renouvelée périodiquement tous les 3 ans. La Ville a recours très fréquemment au centre de gestion.

En l'absence d'observations, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve :

- D'ADHERER à la convention cadre unique relative aux services et missions facultatifs du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise ci-annexée ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc...).

11- COMMISSION ACCESSIBILITE

Monsieur IRAÇABAL, rapporteur, expose que la commission communale d'accessibilité peut être composée de représentants de la Commune, d'associations de personnes en situation de handicap, d'associations de personnes âgées, de représentants de la vie économique locale et de citoyens et citoyennes. La délibération reprend les actions de la commission.

La commission sera composée de 13 membres avec 4 conseillers municipaux qui seront choisis de façon proportionnelle dans la liste du tableau du Conseil municipal, un représentant du CESAP, un représentant de la Fondation Rothschild, un représentant du Rendez-vous de l'Amitié, un représentant d'une association nationale des personnes handicapé ; et de prendre une représentation complémentaire au sein de cette commission de 4 membres qui restera encore à définir.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Madame MARTIN.

Madame Manoëlle MARTIN note que la délibération indique que la commission est une instance consultative. Selon le code de général des collectivités territoriales, la commission accessibilité est une instance obligatoire article L. 2143-3.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Monsieur Patrice MARCHAND.

Monsieur Patrice MARCHAND précise que la constitution est obligatoire, mais la commission est consultative.

Madame Manoëlle MARTIN propose d'intégrer une personne de la Roselière à la commission. Et pourquoi pas, en lien aussi avec la circulation dans le centre-ville, associer l'association AU5V.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, prend note de la pertinence de la proposition d'un représentant de la Roselière, résidence pour seniors autonomes. Il est plus réservé concernant l'association AU5V puisque la commission concerne l'accessibilité plutôt des personnes à mobilité réduite et des piétons. La délibération du Conseil ne tranche pas sur la liste précise, mais sur les attendus de constitution de la liste.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Monsieur Patrice MARCHAND.

Monsieur Patrice MARCHAND précise que le Conseil doit voter la composition avec le nombre d'élus municipaux et la façon dont ils seront désignés pour siéger en commission. Le reste est libre ensuite de discussion.

En l'absence d'autres observations, **Monsieur IRACABAL** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la création de la CCA.DECIDER la composition de la commission qui ne devra pas excéder 13 membres, le Maire étant membre de droit :
 - 4 conseillers municipaux (représentation proportionnelle suivant la liste du tableau du conseil municipal)
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter :
 - Le CESAP (1 membre)
 - La Fondation de Rothschild et le Pavillon de la Chaussée (1 membre)
 - Les RDV de l'amitié (1 membre)
 - Une association nationale (ARF ou UNAPEI) (1 membre)
 - par tout autre moyen qui permettra une représentation au sein de cette commission (4 membres)

12- EXERCICE DES COMPETENCES DELEGUEES

Monsieur IRAÇABAL, Maire, expose que les compétences déléguées sont les actes pris par le maire en vertu de ses compétences additionnelles. Il procède à la lecture des actes qui ont été passés en ce sens.

1. Mise à disposition du local situé au 46 rue Blanche pour une prolongation : il s'agit du local loué à la paroisse. Les travaux du presbytère ont pris du retard et l'accord a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2024. Par la suite, le local sera réservé aux professions médicales.

2. Avenant pour l'entretien de la mini-ferme et les soins animaliers : concernant ce marché, aucune revalorisation n'avait été faite depuis des années. Dans le cadre de la consultation, une revalorisation va être instaurée.
3. Renouvellement de la convention avec la Communauté de communes qui gère la piscine Aqualis pour que les enfants de Gouvieux puissent avoir accès à la piscine intercommunale.
4. Attribution d'un marché de renouvellement d'une couverture d'assurances via la Communauté de communes. La Ville a passé un marché commun pour un groupement de commandes avec la Communauté de communes sur des lots d'assurances. Certains lots ont été fructueux, d'autres non. Décision pour l'attribution d'un lot sur l'assurance de la protection juridique de la collectivité pour une prime annuelle de 824 € TTC marché annuel d'une durée de 4 ans.
5. Une assurance pour la protection fonctionnelle de la collectivité dans le cadre du marché de la Communauté de commune. Prime annuelle de 360 € TTC à SMACL Assurances.
6. Une assurance sur la responsabilité risque annexe de la collectivité dans le cadre du marché de la Communauté de communes. Attribution à la Société SMACL Assurances pour 15 937,48 € TTC, prime annuelle.
7. Mise à disposition d'un logement situé au 40 rue Baronne de Rothschild :il s'agit d'un des logements qui avait été mis à disposition de réfugiés ukrainiens. L'urgence étant passée, il est temps que les familles trouvent à se loger par elles-mêmes. Gouvieux a fait son devoir d'humanité. Les familles sont en train de trouver des solutions pour se loger dans le parc locatif social. Ils auront sans doute un logement pour fin mars, en attendant ils payent les flux pour un montant de 150 € par mois.
Un autre logement pour une personne dans la même situation qui cherche une solution autre que le logement la Commune pour un montant de 100 € par mois.
8. Exercice du droit de préemption d'une parcelle située dans un environnement naturel sensible de 4 264 m² au cœur de la forêt. La Commune a fait une préemption à contestation du prix à 4 264 €, les vendeurs en demandaient 20 000 €. Il est probable que vu l'écart de prix, ils renoncent à vendre.
9. Résultat du marché public pour l'entretien des voiries. Le lot a été attribué à la société LV pour un montant annuel maximum hors taxes de 800 000 €.
10. Attribution d'un marché d'assurances via le groupement de commandes de la Communauté de communes pour l'assurances des véhicules à moteur et risques annexes de la collectivité. Attribution à SMACL Assurances pour une prime annuelle TTC de 16 195,94 €.
11. Attribution d'un marché d'assurances directement par la Commune de Gouvieux : assurance dommages aux biens pour les bâtiments, marché attribué à ALLIANZ Gouvieux moyennant une prime annuelle de 34 740,28 €.
12. Attribution d'un marché d'assurances pour les aléas climatiques pour la grêle dans les vignes directement par la Commune de Gouvieux : marché attribué à la société ALLIANZ Gouvieux prime annuelle hors taxes de 347,90 €.
13. Mise à disposition d'un local troglodyte 15 impasse des Carrières : renouvellement du bail attribué à Madame Martine NICOL artiste en Mozaiktoone pour un loyer annuel TTC de 2 400 € (identique au loyer précédent).
14. Avenant pour la conception des documents de communication de la Commune et conception graphique : avenant de prorogation pour la société RDVA, marché arrivé à terme le 29 janvier. Le marché est prolongé jusqu'au 31 mai 2024 le temps de lancer une procédure de mise à jour.
15. Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la piste cyclable traversée Est Ouest, liaison pour aller de la gare à la bibliothèque. Subvention de 153 470 €. Les travaux à financer sont de 306 939 € HT. Il s'agit du fonds national d'aménagement et de développement du territoire. Le Département fait le relais pour l'obtention de la subvention.
16. Convention avec la commune de Luzarches pour la mise à disposition de chalets pour leur marché de Noël : prêt de 25 chalets de 8 m² et en échange la mise à disposition pendant 3 jours d'un agent du service technique de la commune de Luzarches disposant d'une habitation électrique pour une aide sur le marché de Noël.
17. Avenant d'assurance avec la Société ALLIANZ : ajout du local du logement Cordier acquis récemment. La prime est légèrement augmentée à 31 904,80 € HT.

13- QUESTIONS ORALES

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Madame PEJU.

Madame Yannick PEJU

« La question a déjà été posée plusieurs fois. Pourriez-vous nous donner les effectifs des différentes structures lors de la rentrée scolaire de septembre 2023 des haltes-repas ».

Monsieur IRAÇABAL, Maire, répond :

« Pour le périscolaire, le matin 41 inscrits, le midi 234, l'étude 166. »

Madame Yannick PEJU demande si les 234 inscrits concernent la cantine et les haltes-repas.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, répond qu'il s'agit uniquement de la cantine. Les haltes-repas représentent 55.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Madame PEJU.

Madame Yannick PEJU

« Toujours un problème d'effectifs. A l'heure où il est question de la fermeture d'une classe à l'école de Chaumont, pouvez-vous nous préciser les effectifs scolarisés dans l'école privée et les enfants de Gouvieux scolarisés dans les autres communes sur l'année 2023-2024. »

Monsieur IRAÇABAL, Maire,

« Alors vous vous demandiez les chiffres à septembre 2023 de la rentrée scolaire. Ecole privée Sainte Geneviève Comme effectif pour les maternelles et les primaires des écoles élémentaires, 182 élèves Godviciens. Quasiment la moitié des effectifs sont concernés par des élèves en dehors de Gouvieux. Concernant les élèves Godviciens scolarisés en dehors de Gouvieux : 7 élèves. »

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Monsieur ARAUJO-LAFITTE.

Monsieur Anthony ARAUJO-LAFITTE

« Le 7 février dernier, un énorme dépôt sauvage était déposé au niveau des Terres Noires et était rapidement enlevé par les services municipaux aux frais du contribuable. Une photo du véhicule coupable a été prise. De plus, le lavoir au niveau du pont de Chaumont a été tagué ces dernières semaines. C'est une vérole sur la route alors qu'il s'agit d'un magnifique emplacement avec de belles pierres en entrée de ville. Les tags sont considérés comme une forme de dégradation ou de destruction de biens, ce qui constitue un délit réprimé par le code pénal, mais s'appuie également sur le code de l'environnement, ainsi que sur des arrêtés communaux. Ma question est donc la suivante : avez-vous porté plainte contre les personnes qui ont fait ce dépôt sauvage et qui n'ont aucun respect de notre environnement, de notre cadre de vie et de la loi et que comptez-vous faire au lavoir pour redonner à cet emplacement sa beauté naturelle et lutter contre ces actes de vandalisme que l'on voit de plus en plus dans notre Commune. »

Monsieur IRAÇABAL, Maire, répond

« Pour ce qui concerne le dépôt sauvage sur le chemin des Terres Noires, comme vous l'indiquez, les services techniques ont rapidement procédé à son enlèvement, je les en remercie et je les félicite. J'ai personnellement appelé les gendarmes qui se sont immédiatement rendus sur place afin d'effectuer les premières constatations. La Commune a porté plainte et nous analysons les caméras de surveillance du secteur afin d'essayer d'identifier l'auteur des faits. Si vous disposez d'une photo d'un véhicule, je vous remercie de nous la communiquer. Un passant a aussi pris une photo d'un camion-benne, pensant avoir piégé l'auteur des faits. Mais il ne s'agissait en fait que d'un habitant du secteur, entrepreneur en terrassement, qui s'est rendu sur place avec son camion-benne en même temps que le directeur des services techniques. Pour ce qui concerne enfin les tags du lavoir du pont de Chaumont, les services techniques ont fait procéder à un nettoyage afin de les retirer. Il est malheureusement très difficile de prendre en flagrant délit les auteurs de ces actes.

Nous porterons plainte avec demande de dommages et intérêts à chaque fois que nous aurons des chances de pouvoir identifier les auteurs. »

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Monsieur ARAUJO-LAFITTE.

Monsieur Anthony ARAUJO-LAFITTE

« L'année dernière, un vol a été commis au sein de l'école du Centre par des individus extérieurs. Pourriez-vous nous donner les avancées de l'enquête ou ses conclusions. »

Monsieur IRAÇABAL, Maire, répond

« L'enquête est en cours je n'ai pas d'information à vous communiquer. En revanche, la Maire adjointe en charge de l'enfance, Madame Laurence NAEGERT, a fait un débrief sur place avec les gendarmes et l'école pour trouver des pistes d'amélioration sur le sujet dans la mesure des possibles. Mais je n'ai pas d'informations à vous communiquer sur l'enquête en cours.

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Madame MARTIN.

Madame Manoëlle MARTIN

« Sur la préemption de la cabane des chasseurs : par décision du 5 octobre 2016, la cabane des chasseurs, parcelles BM 13-14, 15 rue du Chemin Vert, a été préemptée, si on a bien retrouvé trace. Sur ces parcelles les bâtiments sont mis en location. Pouvez-vous nous préciser quel est le loyer de ces bâtiments, quels en sont les conditions du bail. 10 ans après une préemption maximum, le bien, me semble-t-il, doit être rendu public soit dans 3 ans. Pouvez-vous nous préciser quel est le projet que vous avez donc dans ce bâtiment afin d'être conforme à la réglementation. Nous vous remercions de nous présenter les réflexions que vous menez. Pourriez-vous nous dire à quelle date vous avez préempté la cabane des chasseurs. »

Monsieur IRAÇABAL, Maire, répond

« Le bâtiment a été préempté en 2016 car il se situait dans un environnement sensible à préserver en pleine forêt. Il a été rendu compte de cette préemption au Conseil municipal sans que ça ne soulève de questions particulières des participants, parmi lesquels aucune demande de votre groupe Madame MARTIN, Monsieur GONDRON. Sur ce terrain se trouvaient des containers, des cages de fils de fer barbelé. La Commune a procédé à un lourd nettoyage des lieux et à une remise en état afin de se conformer à ce que doit être un espace naturel sensible. La propriété est donc aujourd'hui dans le patrimoine de la Commune. Le bien est en partie loué par la Commune avec une convention d'occupation précaire pour un 2 pièces avec un revenu mensuel de 487 €. Il y a également un studio qui est libre d'occupation. Le reste du bâtiment est utilisé par l'association des chasseurs de Gouvieux. Il y a donc déjà une utilité publique. »

Monsieur IRAÇABAL, Maire, donne la parole à Madame MARTIN.

Madame Manoëlle MARTIN

« On a vu qu'il y avait pas mal de changements au sein de la mairie. Est-ce qu'à l'occasion, pas obligatoirement ce soir, il serait possible d'avoir un organigramme pour savoir qui fait quoi dans les effectifs de la mairie. »

Monsieur IRAÇABAL, Maire, répond

« Pour l'organigramme : directrice générale des services Madame Zohra SARKOUKOU. 4 cadres : la directrice des relations à la population qui est en charge de l'enfance, de l'administration générale et de la police municipale Madame Laurence MOREIRA ; la directrice de la vie locale Madame Catherine TREMEREL qui est en charge de la culture, de l'animation et de la communication ; le directeur des services techniques Monsieur Grégory DHUIQUE-MAYER ; le directeur de Cabinet Monsieur Luc CHAPOTON.

Pour les ressources humaines Madame Pauline HENACHE ; à la bibliothèque Madame Marie REQUENA ; au multi accueil Madame Alexandra ZENIODIS ; au centre de loisirs Monsieur Thomas BLANCHARD. »

Monsieur le Maire clôt le Conseil municipal.

Séance levée à **23h15**.